



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agrobiologie

Question au Gouvernement n° 2124

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le 18 décembre dernier la Commission européenne a donné son feu vert à la commercialisation dans les pays de l'Union du maïs génétiquement modifié. Cette décision a été prise en se fondant sur les avis de trois comités scientifiques qui ont estimé que cette nouvelle forme de maïs ne présentait aucun danger. Pouvez-vous, monsieur le ministre, éclairer la représentation nationale sur ce dossier : nature de ces trois comités, contenu des avis et bases scientifiques ?

Un certain nombre d'organisations et un ministre autrichien émettent des «doutes» à propos de ce maïs et de son impact sur la santé des animaux, voire des hommes. Monsieur le ministre, le manque d'information et de transparence peuvent nourrir une véritable psychose anti-progrès scientifique dans l'opinion publique. Quelle politique le Gouvernement compte-t-il mener pour l'éviter ? Sur quelles bases scientifiques et techniques ? Comment intégrer le principe de précaution et comment le traduire aux économistes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'État à la recherche. Monsieur le député, le maïs dont il est aujourd'hui question est une variété qui a été modifiée, grâce au génie génétique, pour devenir résistante à une chenille, la pyrale, que beaucoup connaissent - elle est responsable de lourdes pertes dans les cultures de maïs. Ce maïs est effectivement destiné à l'alimentation animale.

Comme vous l'avez indiqué, la Commission européenne a donné le 18 décembre dernier un avis favorable à la mise sur le marché de cette variété de maïs génétiquement modifié, après avoir demandé l'avis de trois comités scientifiques respectivement compétents pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale et les pesticides.

Ces comités ont estimé que le produit ne présentait pas d'effets négatifs pour la santé humaine ou animale ou pour l'environnement. En France, la commission du génie biomoléculaire, présidée par le professeur Axel Kahn, ainsi que le conseil supérieur d'hygiène publique se sont prononcés en faveur d'une mise sur le marché.

Ainsi que vous pouvez le constater, monsieur le député, toutes les garanties possibles ont été prises et les préoccupations de sécurité et de précaution, qui ont toujours été les nôtres, sont au cœur de l'action du Gouvernement.

Mais il est également indispensable qu'une information claire et transparente soit apportée aux consommateurs pour éviter précisément les phénomènes de psychose que vous évoquiez. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture a clairement indiqué son souhait de régler le problème de l'étiquetage avant toute autorisation de mise sur le marché.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le secrétaire d'État à la recherche. Le maïs actuellement entreposé à Lorient ne sera donc pas mis sur le marché sans un étiquetage complet et une information complète des utilisateurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'agriculture.

Le 18 decembre dernier la Commission europeenne a donne son feu vert a la commercialisation dans les pays de l'Union du maïs genetiquement modifie. Cette decision a ete prise en se fondant sur les avis de trois comites scientifiques qui ont estime que cette nouvelle forme de maïs ne presentait aucun danger. Pouvez-vous, monsieur le ministre, eclairer la representation nationale sur ce dossier: nature de ces trois comites, contenu des avis et bases scientifiques ?

Un certain nombre d'organisations et un ministre autrichien emettent des «doutes» a propos de ce maïs et de son impact sur la sante des animaux, voire des hommes. Monsieur le ministre, le manque d'information et de transparence peuvent nourrir une veritable psychose anti-progres scientifique dans l'opinion publique. Quelle politique le Gouvernement compte-t-il mener pour l'eviter ? Sur quelles bases scientifiques et techniques ? Comment integrer le principe de precaution et comment le traduire aux economistes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, le maïs dont il est aujourd'hui question est une variete qui a ete modifiee, grace au genie genetique, pour devenir resistente a une chenille, la pyrale, que beaucoup connaissent - elle est responsable de lourdes pertes dans les cultures de maïs. Ce maïs est effectivement destine a l'alimentation animale.

Comme vous l'avez indique, la Commission europeenne a donne le 18 decembre dernier un avis favorable a la mise sur le marche de cette variete de maïs genetiquement modifie, apres avoir demande l'avis de trois comites scientifiques respectivement competents pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale et les pesticides. Ces comites ont estime que le produit ne presentait pas d'effets negatifs pour la sante humaine ou animale ou pour l'environnement. En France, la commission du genie biomoleculaire, presidee par le professeur Axel Kahn, ainsi que le conseil superieur d'hygiene publique se sont prononces en faveur d'une mise sur le marche. Ainsi que vous pouvez le constater, monsieur le depute, toutes les garanties possibles ont ete prises et les preoccupations de securite et de precaution, qui ont toujours ete les notres, sont au coeur de l'action du Gouvernement.

Mais il est egalement indispensable qu'une information claire et transparente soit apportee aux consommateurs pour eviter precisement les phenomenes de psychose que vous evoquiez. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture a clairement indique son souhait de regler le probleme de l'etiquetage avant toute autorisation de mise sur le marche.

M. Jean-Claude Lefort. Tres bien !

M. le secretaire d'Etat a la recherche. Le maïs actuellement entrepose a Lorient ne sera donc pas mis sur le marche sans un etiquetage complet et une information complete des utilisateurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Tres bien !

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2124

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 janvier 1997, page 135

Réponse publiée le : 16 janvier 1997, page 135

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 1997